

Le retour des djihadistes, de leurs femmes et de leurs enfants, véritables «bombes humaines à retardement »

écrit par Christine Tasin | 5 mars 2019



Le retour des jihadistes « français », de leurs femmes et de leurs enfants, véritables «bombes humaines à retardement »

Alexandre del Valle explique dans cet article sur les « revenants » que pour la plupart d'entre eux, l'idée est de continuer le combat islamiste de façon moins risquée physiquement qu'en Syrie. Le « repentir » sincère et réel des jihadistes est d'ailleurs extrêmement rare. Mais forts de leur stratégie du mensonge et de la dissimulation (taqiya), les jihadistes « repentis » utilisent systématiquement le sort des enfants « innocents »...

Le retour des jihadistes en Europe concerne trois types de personnes : La première catégorie est représentée par ceux qui sont délibérément envoyés en Europe par les centrales islamo-terroristes (Daech/Al-Qaïda) afin d'y perpétrer des attentats ou mettre sur pied des filières. Récemment, un jihadiste exfiltré affirmait à des journalistes anglais que « des frères français sont partis pour la France pour perpétrer des

attaques qui se dérouleront au moment du jour du jugement ». La seconde catégorie concerne des combattants de seconde zone, fanatiques mais moins courageux que les irréductibles, et désireux d'échapper au jihad en revenant avec femmes et enfants sans pour autant renoncer à leurs « idéaux jihadistes » une fois réinstallés en Europe. La grande naïveté des démocrates occidentaux est de systématiquement considérer « innocent » un enfant et non réellement justiciable un mineur âgé de moins de 16 ans. Certes, un enfant en très bas âge n'a pas à payer pour ses bourreaux de parents et l'on peut comprendre l'argument du « devoir » de prise en charge par son pays, comme l'a répété le ministre de la Justice, Nicole Belloubet. Il n'en demeure pas moins que la majorité des pères et mères de ces enfants (75% de moins n'ayant pas plus de 7 ans) comptant gagner l'Europe n'a pas renoncé à l'idéologie salafiste-jihadiste. Certains ont même certainement été envoyés par les centrales terroristes pour commettre des attentats en France et en Europe à l'aide d'enfants, comme l'a reconnu le fameux jihadiste toulousain Jonathan Geoffroy lors de son audition à son retour de Syrie: « *Cela va arriver très bientôt. Là-bas, c'était une véritable usine [...] Les gens se préparent, l'Etat islamique projetait en Europe des attentats commis par des enfants* ». En France, le directeur de la DGSI, Patrick Calvar a d'ailleurs alerté les autorités politiques. Les services antiterroristes savent que les enfants jihadistes « âgés entre 7 à 17 ans », membres des katibas « Achbal al-Khilafat » (« Les lionceaux du califat »), ont reçu une formation militaire « intensive » et qu'ils demeureront des bombes humaines ou des êtres dénués d'empathie une fois revenus en France. On se souvient d'une vidéo de propagande de Daech, intitulée *Mon père* qui montrait trois enfants de moins de dix ans en train de nettoyer un immeuble rempli de prisonniers menottés que les gamins, habillés d'un treillis militaire à leur taille et équipés de caméras GoPro et d'armes de poing, abattent un par un. L'endoctrinement et l'entraînement de ces enfants habitués à assister à des meurtres barbares en font de véritables « bêtes

à tuer », surtout dès qu'ils ont plus de 7 ans, les psychologues ayant démontré qu'un enfant ayant acquis le « gout du sang » est difficilement rattrapable après cet âge. Preuve de cette réalité, le 2 mars 2017, la police anglaise a ainsi déjoué un projet d'attentat visant trente sites à Londres et qui devait être perpétré par 55 mineurs âgés de 11 à 14 ans. Ces derniers étaient d'ailleurs revenus tranquillement en Grande Bretagne en passant au travers des mailles du filet. Une autre marque de naïveté consiste à considérer, comme les enfants, les femmes de jihadistes « inoffensives » parce que femmes, parce que simples « mamans » n'ayant fait que « suivre leurs maris ». En réalité, les entretiens des spécialistes avec nombre d'entre elles et les documentaires nombreux attestent qu'elles sont parties-prenantes, souvent au moins autant idéologisées que leurs époux, d'autant que sans leur « travail » d'appui logistique ou d'intendance, les miliciens de Daech ou Al-Qaïda n'auraient pas pu couper autant de têtes et tenir aussi longtemps face au régime syrien, aux Kurdes, aux milices chiites et aux armées occidentales et irakienne... « *Mon fils grandira un jour et deviendra un djihadiste* » lançait en turc l'une d'entre elles à l'AFP le 23 février 2019.

La Taqiya et la « ruse de guerre », véritables motivations du « repentir » des revenants

En réalité, la véritable raison du « repentir » des djihadistes désireux de retourner en France, lorsqu'ils se repentent, vise à déjouer la vigilance des autorités. Un « repentir » déclarait ainsi : « *Soit vous partez et vous êtes presque sûr de finir en prison. Soit vous restez et vous êtes à peu près sûr de mourir. Moi j'ai fait le choix d'aller en prison* ». Ce choix des combattants de la première catégorie est d'autant plus rationnel que les peines de prisons seront souvent très courtes pour nombre de jihadistes dont les avocats montreront que l'on ne dispose pas de preuves des exactions en zone syro-irakienne. Lorsqu'ils rentrent en

France ou ailleurs en Europe, les jihadistes utilisent à l'envi le droit de mentir et de dissimuler (Taqiya, Muron, Ruse de guerre, etc), permis par le Coran et les *ahadith*, (« La guerre est tromperie » (Bukhari, Vol. 4, Livre 52); « Il est permis de mentir si le but est louable » (Ahmad ibn Naqib al-Misri) et jurent que bien qu'étant islamistes, ils sont allés en Syrie en tant que volontaires humanitaires ou pour rejoindre un(e) conjoint(e). Ils savent pertinemment que les preuves judiciaires nécessaires à une lourde condamnation vont manquer. La *taqiya* est d'autant plus précieuse que nombre de juges occidentaux idéalistes et de politiques victimistes croient ou feignent de croire à la sincérité des « *repentis* ». En jouant les victimes repenties, les djihadistes savent qu'ils ne risquent pas grand-chose, d'autant que, faute de preuves matérielles de leurs crimes commis en Irak et en Syrie, et se refusant de les poursuivre pour « intelligence avec l'ennemi », la Justice ne les condamnera pas lourdement. Au second semestre 2018, [la moyenne des peines prononcées contre les djihadistes en France n'était d'ailleurs que de 8 ans et 4 mois d'emprisonnement](#), sachant que ces peines sont très rarement exécutées entièrement. Un exemple parmi tant d'autres : Sonia Belayati. Revenue du djihad mi-2015, elle doit alors pointer une fois par semaine au commissariat dans le cadre de son « contrôle judiciaire ». En novembre de la même année, elle repart tout simplement en Syrie...

En ce moment, on parle beaucoup de la fameuse jihadiste britannico-bengalie, Samina Begum, récemment déchue de sa nationalité britannique, laquelle affirmait sa « sympathie » pour DAESH et son absence de regret, considérant même « justifié » l'attentat jihadiste de Manchester de en 2017 (22 morts). Aujourd'hui, Samina, pour rentrer en Europe, affirme n'être « *qu'une femme au foyer, s'occupant de ses enfants* » et se pose en victime d'une justice anglaise qui aurait fait d'elle « injustement » une apatride en la déchoyant de sa nationalité et qui n'aurait aucune compassion pour ses

enfants. Rappelons que son pays d'origine, le Bangladesh, dont elle n'a jamais demandé le passeport, refuse de la récupérer et ne la reconnaît pas non plus comme citoyenne. La stratégie victimaire fonctionne dans certains grands médias puisque le journal *The Guardian* a pris fait et cause pour elle, puis dénonce son nouveau statut d'apatride, « contraire au droit international ». En avril 2018, la jihadiste Djamila Boutoutaou, condamnée par les autorités irakiennes et défendue par maître Bourdon, a elle aussi suscité la pitié des médias français lorsqu'elle a lancé son cri : « *Pitié, aidez-moi à rentrer. C'est la seule chose que je demande* ». Elle aussi auto-dépeinte comme une « victime », elle a attiré l'attention médiatique en menaçant de faire une « grève de la faim ». Comme le *Guardian*, *Le Parisien* a fait écho à son appel et a évoqué son statut touchant de « mère de famille ». Les avocats d'islamistes « français » comme [William Bourdon](#), [Vincent Brengarth](#) ou Martin Pradel ne cessent par ailleurs de présenter les jihadistes « repentis » comme des pauvres gars ayant commis des « erreurs » et ayant été « manipulés ».

Combien sont-ils ?

Le « vrai » chiffre des revenants n'est pas aisé à déterminer. On mentionne depuis des semaines les 130 djihadistes français de Daech en Syrie, mais on oublie de parler des centaines d'autres liées à Al-Qaïda présents dans le Nord-Ouest de la Syrie, à Idlib, notamment. D'après les services de renseignements et d'action présents sur place, le vrai chiffre des jihadistes français en zone irako-syrienne serait plus proche de 1100, dont 300 hommes, 300 femmes et 500 enfants ». Au total, on évalue à environ 1700 les Français radicalisés ayant rejoint les zones djihadistes depuis 2014. Parmi ces 1700, 450 seraient déjà morts et 300 seraient déjà revenus. Quant au chiffre d'« Européens » radicalisés ayant gagné ces théâtres d'opération, on l'évalue à 5000, dont 3000 susceptibles de revenir en Europe. Les combattants kurdes détiendraient 800 de ces « Européens » sous les verrous et

garderaient environ 700 femmes et 1500 enfants. Ce qui constitue un véritable cheptel de bombes humaines en puissance dont va falloir traiter les cas, qu'on le veuille ou non, ici ou là-bas, si l'on ne veut pas qu'ils continuent à semer la terreur si les Kurdes ou les autorités syriennes les relâchent, ce qui est possible. Rappelons aussi que depuis 2016, lors des prises des grandes villes contrôlées par Daech, des milliers de jihadistes ne sont pas morts au combat mais ont été exfiltrés vers d'autres foyers jihadistes en Syrie, en Libye, au Yémen ou ailleurs : c'est ainsi que 4 000 membres de l'État islamique ont négocié leur départ de Raqqa, et que le gros des combattants d'Alep et Mossoul s'est retrouvé dans nord-ouest de la Syrie. Au total, ce sont environ 3000 jihadistes européens qui seraient encore présents en Syrie, en Irak, en Libye ou au Yémen, deux nouveaux théâtres jihadistes qui voient affluer nombre de jihadistes européens venus de Syrie et d'Irak. Sur environ 900 Britanniques partis depuis 2016 (plus gros contingent européen) soutenir Daech, 400 sont déjà rentrés et seuls quarante ont été traduits en justice, faute de preuves. On sait aussi que 90 % sont restés islamistes.

En France, le « stock » de fichés S est de 12 000 alors qu'il s'élevait à 3000 à l'époque de Mohamed Merah, en 2012. Ces radicalisés fichés S vont probablement accueillir comme des héros les revenants, lesquels, dès qu'ils seront libérés, pourront bénéficier de complicités ethno-claniques et confessionnelles dans les quartiers « salafisés ». Depuis 2012, 240 majeurs et 50 mineurs, dont la plupart ont moins de 12 ans, sont déjà revenus sur le sol français». 130 d'entre eux sont actuellement derrière les barreaux. Au total, En France, environ 500 personnes étiquetées « terroristes islamistes » sont incarcérées, dont 130 revenus depuis 2012. Il faut au plus vite trouver une solution pour environ 60 adultes et 90 enfants. Une expulsion via les aéroports de Roissy et d'Orly a été envisagée. Le parquet antiterroriste de Paris, l'aide sociale à l'enfance et l'administration

pénitentiaire sont préparés aux nouvelles vagues de revenants, les premiers retours étant annoncés fin février ou début mars. Ils ont en fait été retardés en raison de la nouvelle doctrine visant à laisser l'Etat irakien juger les captifs qui lui sont remis par les forces kurdes, 13 officiellement, mais en réalité 82 depuis plusieurs mois, selon les services de renseignements français.

Que faire de ces jihadistes ? Les Européens tentés par la solution « locale »

Privés du soutien américain, les forces Kurdes (YPG/FDS) ont fait comprendre qu'ils ne pourraient pas assurer éternellement la garde de détenus dont ils demandent le rapatriement. Effrayés par la menace grandissante de l'armée turque qui pourrait les attaquer et leur reprendre une partie de leur territoire auto-administré, puis par la perspective du « lâchage » américain, les Forces démocratiques syriennes (FDS) arabo-kurdes et les autonomistes du PYD kurde estiment que le sort des combattants étrangers de DAESH qu'ils détiennent est la responsabilité de États qui ont laissé prospérer la radicalisation sur leur sol. D'où l'inquiétude de la France. Toutefois, les choses ne sont pas si claires qu'on le croit. Un ancien agent du service action de la DGSE nous a confié récemment que dans le cadre du processus d'élimination physique maximale des jihadistes français en Syrie, les Kurdes, qui étaient aidés par les armées américaines et française, devaient tuer sur place les nombreux djihadistes venus d'Europe. En réalité, ils en ont capturé bien plus que prévu, plutôt que de les liquider, ceci afin de disposer d'une monnaie d'échange dans la perspective qu'ils redoutaient d'un lâchage occidental provoqué par les exigences turques et le désengagement voulu par Donald Trump. D'où le plan B français consistant à refiler le plus possible la patate chaude aux autorités irakiennes...

Pour la plupart des pays de l'UE, préoccupés du fait que les revenants sont rarement de vrais repentis, la moins mauvaise

des solutions serait donc que les terroristes « européens » soient punis sur place en Syrie ou en Irak, de crainte que les peines prononcées par les justices européennes soient trop clémentes et permettent à des jeunes de retrouver leur liberté : d'ici 15 ans au maximum pour les cas graves, et d'ici quelques mois pour ceux dont crimes commis hors de France seront difficiles à prouver. La plupart d'entre eux seront donc très probablement libérés rapidement et pourront bientôt jouir de nombreux avantages et libertés garanties par nos Etats de droit. Sur ce point, on dispose déjà d'une certaine « expérience », puisque nombre de « revenants » partis avant 2014 ont bénéficié de remises en liberté sous contrôle judiciaire ou de peines courtes, faute de dossiers suffisamment étayés – en particulier pour les femmes. En dehors de la France, le constat inquiétant de la non-neutralisation de nombreux radicalisés et jihadistes est identique : l'Allemagne, qui compte par exemple 40 détenus dans le nord-est syrien, n'a lancé de mandat d'arrêt contre seulement dix-huit jihadistes, sachant qu'une trentaine fait actuellement l'objet d'une enquête judiciaire, ce qui signifie que nombre de terroristes vont retrouver la liberté à peine revenus en Allemagne. Cela explique pourquoi, l'Allemagne comme la France, est si peu pressée de faire rentrer ses ressortissants jihadistes de Syrie et d'Irak. Le Royaume-Uni, qui détient le triste record de djihadistes avec 900 détenus et 500 revenants potentiels, insiste également pour qu'ils soient jugés là où les crimes ont été commis. Une position également partagée par l'Autriche ou la Suède, qui ont identifié quelques dizaines de jihadistes en zone irako-syrienne.

Pourquoi l'Irak et pas la Syrie ?

D'évidence, tant que la France ne rétablit par ses relations diplomatiques et sa coopération sécuritaire et judiciaire avec le régime syrien de Bachar al-Assad, il est impossible de faire juger ces jihadistes en Syrie, y compris en zone kurde

alliée de la France, dans le Rojava (Nord-Est de la Syrie), qui n'est pas un Etat officiel reconnu par la communauté internationale. Les forces kurdes (YPG et PYD/FDS) ne comptent d'ailleurs pas garder longtemps ces détenus. La « doctrine » de la France consiste, on le sait, à favoriser au maximum les transferts de jihadistes vers l'Irak, afin de favoriser le plus possible de jugements sévères sur place. La ministre des Armées Florence Parly a d'ailleurs elle-même assumé, en janvier 2018, n'avoir « aucun état d'âme quant au sort de ces revenants ». Pour le moment, la doctrine officielle des pays de l'Union européenne consiste donc à faire en sorte que les jihadistes soient jugés en Irak. Rappelons que deux françaises de 27 et 28 ans y ont déjà été condamnées à perpétuité. C'est dans ce contexte que, le 25 février 2019, l'Irak a annoncé que 13 Français membres de Daech capturés en Syrie remis à Bagdad par les Kurdes syriens seront jugés sur place pour des « crimes contre des Irakiens, des installations irakiennes, en Irak ». Lors de sa rencontre avec son homologue irakien Barham Saleh, le président Emmanuel Macron a confirmé que ces terroristes « français » doivent faire l'objet de procédures judiciaires sur place. Mais nombre de défenseurs des droits de l'homme et d'avocats des jihadistes affirment que la préférence des jugements sur place est contraire au droit français et européen, puisque les jihadistes jugés risquent la peine de mort, en vigueur en Irak. La solution du jugement des jihadistes européens en l'Irak a l'avantage d'arranger une majorité de gouvernements de l'UE, mais cette solution est limitée par le fait que l'Irak ne peut ni ne voudra pas juger tout le monde, d'autant que nombre de terroristes actifs en zone syrienne non-kurde ne concerneront pas et n'intéresseront pas Bagdad. Certes, la position de Paris affirmant que les terroristes doivent répondre de leurs actes dans les pays concernés est assortie de deux positions de principe inhérentes à l'état de droit et aux valeurs européennes : les captifs jugés auront droit à la protection consulaire qui s'applique à tout citoyen » français, et les peines de mort éventuellement prononcée par les juges irakiens seront

contestées par Paris.

Quelles solutions ?

Pour l'heure, l'intérêt des pays européens est de poursuivre la politique de neutralisation des jihadistes « français » par les services spéciaux puis d'appuyer la condamnation des captifs par l'Etat irakien. Florence Parly, ministre de la justice française, a d'ailleurs reconnu, comme avant elle l'ex-président français François Hollande, que des assassinats ciblés sont régulièrement pratiqués par nos services action DGSE sur place et par des drones des armées française et occidentales. Parallèlement, pour ceux qui demanderaient à revenir, il convient de favoriser voire de systématiser la déchéance de nationalité de tous les jihadistes binationaux restés sur zone, de ce fait bannis à vie de France et privés des droits civiques et sociaux. Comme l'a bien réaffirmé Pierre Conesa, 50 % des cas de jihadistes étant des binationaux, cela signifie que retirer leur nationalité à ces profils et de les bannir à vie du territoire français réglerait déjà le problème de la moitié des revenants potentiels, ce qui n'est pas négligeable. Rappelons que l'article 25 code civil prévoit clairement la déchéance de nationalité dans les cas où l'on tourne les armes contre la nation ou autres cas de haute trahison. La déchéance de nationalité est d'ailleurs couramment pratiquée en matière de trafics de drogue et de prostitution, d'où l'étonnement que cette mesure radicale soit si peu utilisée en matière de terrorisme. Récemment, la décision du Royaume-Uni de déchoir de sa nationalité britannique la fameuse jihadiste Shamima Begum (partie en Syrie rejoindre le groupe jihadiste État islamique) a suscité moult réactions. Mais elle indique une piste dont il serait dommage de se priver. Ensuite, il est temps de réinstaurer une coopération judiciaire minimale avec le régime syrien de Bachar al-Assad, ceci quoi qu'on en pense. L'idée choque les belles âmes en France et elle est fortement combattue par les Etats-Unis qui veulent d'ailleurs prolonger

les sanctions contre Damas et empêchent leurs alliés arabes du Golfe de normaliser leurs relations avec Assad, mais les Allemands et les Espagnols le font déjà, Madrid ayant d'ailleurs toujours refusé de rompre totalement les relations diplomatiques avec la Syrie. On sait par ailleurs que des jihadistes ont été remis aux Syriens par l'armée française. Nombre d'experts reconnaissent que la coopération judiciaire avec la Syrie va être rendue encore plus nécessaire par le retrait militaire américain annoncé, ceci d'autant plus que l'Etat syrien va peu à peu être rétabli dans son autorité dans les territoires des autonomistes kurdes contraints par la nécessité de faire face aux Turcs. Enfin, une piste de procédure judiciaire pour les jihadistes que l'on ne pourra ni éliminer ni faire juger sur place, réside dans la création d'un tribunal international pour les crimes terroristes. Cette idée est avancée depuis des années par le Juge Trevidic. Ce tribunal jugerait les terroristes pour « crimes contre l'Humanité ». Selon Marc Trévidic, il serait logique de juger ces jihadistes internationaux en dehors de la France puisqu'ils s'en sont pris à plusieurs pays dans le cadre d'une organisation totalitaire et terroriste transnationale. La limite de cette proposition d'un Nuremberg du jihadisme réside dans l'opposition farouche de nombreux pays du Moyen-Orient qui craignent que la justice internationale anti-terroriste ne remonte à eux un jour ou l'autre.

Alexandre Del Valle

<https://www.atlantico.fr/rdv/3567157/le-retour-des-jihadistes-francais-de-leurs-femmes-et-de-leurs-enfants-veritables-bombes-humaines-a-retardement-alexandre-del-valle>